



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

ELEVAGE ET CARACTERISATION



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux & poneys

CHAMPIONNAT 3 ANS SPORT PONEYS



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

SOMMAIRE

I. Dispositions générales	3
II. Conditions de participation	3
1. Conditions d'admission des animaux.....	3
2. Condition d'admission du présentateur / cavalier.....	4
3. Conditions de présentation.....	4
III. Championnat	5
1. Engagement	5
2. Conditions de qualification	5
3. Déroulement.....	5
4. Ateliers.....	6
5. Classement.....	7
IV. Bien-être et éthique	7
V.	7
Annexes	8
1. Candidats étalon facteur de Poney Français de Selle.....	8
2. Assurance et responsabilité	10

I. DISPOSITIONS GENERALES

Ce règlement rentre dans le cadre du règlement des épreuves d'élevage et de caractérisation de la SHF.

Le championnat de France Poneys de Sport se déroulera lors du So'Pony les 22 et 23 août 2026 à Fontainebleau. Selon le nombre d'engagés, la SHF se réserve le droit de supprimer une journée d'épreuve. Les horaires définitifs seront publiés sur le site www.sopony.shf.eu.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX

- [Races autorisées](#)

Les concours ont pour objet la sélection des animaux en cohérence avec des programmes d'élevage et de sélection.

Le championnat de France Poneys de Sport est ouvert aux chevaux et poneys inscrits au livre généalogique de l'un des organismes suivants :

- Connemara
- Criollo
- Dartmoor
- Fjord
- Haflinger
- Highland
- Irish Cob
- Islandais
- New Forest
- Poney Français de selle*
- Shetland
- Welsh

**Seuls les poneys Hongres ou de catégorie E peuvent être engagés. Les autres poneys doivent être engagés sur le championnat PFS.*

- [Vaccination et état sanitaire](#)

Sont obligatoires toutes vaccinations réglementaires prescrites par arrêté ministériel ou préfectoral.

La vaccination contre la grippe équine et la rhinopneumonie est obligatoire pour participer au championnat. L'équidé devra avoir reçu à minima les deux injections de primovaccination.

La dernière injection devra avoir été faite au minimum 8 jours avant le 1er jour de compétition.

L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain à un animal jugé non sain ou dangereux, de lui imposer de quitter le site ou encore de le placer en quarantaine. L'organisation se réserve le droit à tout moment du championnat national, de convoquer un poney à une visite vétérinaire obligatoire. La non-présentation d'un poney à cette visite entraînera de fait sa disqualification.

2. CONDITION D'ADMISSION DU PRESENTATEUR / CAVALIER

Le présentateur et/ou cavalier du cheval/poney doit être détenteur d'une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation de loisirs et de compétition. La licence fédérale fait office d'assurance le cas échéant. En engageant son cheval/poney, l'engageur certifie avoir une assurance couvrant le présentateur/cavalier pour les risques liés à la pratique de l'équitation en loisir et compétition.

3. CONDITIONS DE PRESENTATION

- [Présentateurs](#)

Les présentateurs doivent obligatoirement porter des chaussures fermées, un pantalon blanc et le Polo de la race du poney présenté, ou être en tenue de concours.

Pour l'atelier sous la selle, le cavalier doit être soit en tenue de concours et porter une veste, soit en polo ou chemise de la race concernée.

Le port du casque aux normes de sécurité en vigueur est obligatoire pour les 3 épreuves.

- [Poneys :](#)

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés ou en brosse.

Lors des présentations en main, les poneys sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet.

Lors de l'atelier sous la selle, les poneys sont présentés en mors simple, tout type d'enrênement est interdit, y compris lors de la détente. Le port de la cravache est autorisé. Le stick et les éperons sont interdits. Les poneys doivent être présentés avec un tapis blanc sans mention de nom d'élevage, de poneys ou de propriétaires.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure aux glômes, constatée à l'entrée.

III. CHAMPIONNAT

1. ENGAGEMENT

Les engagements sont à effectuer via le site www.shf.eu avant le 03 août 2026. Au-delà de la date butoir, les engagements seront refusés. Le nombre d'engagés sera limité à 50 partants toutes catégories confondues. Dans le cas où cette limite serait dépassée, les 50 poneys ayant obtenu les meilleures notes sur les locaux/régionaux seront sélectionnés. Passé la date de clôture, toute annulation d'engagement devra être réalisée avec certificat vétérinaire motivé, datant de moins d'une semaine, sans quoi l'engagement sera maintenu.

2. CONDITIONS DE QUALIFICATION

Sont qualifiés pour le Championnat de France 3 ans Sport, les poneys de 3 ans répondant aux critères du point II, ayant obtenu au cours de l'année 2026 une moyenne générale supérieure ou égale à **15/20 pour les juments et hongres et 15.5/20 pour les mâles** lors d'un concours local ou régional d'élevage contenant un atelier de saut en liberté. Ils pourront avoir effectué un maximum de deux concours qualificatifs en région. Ces deux concours peuvent avoir lieu dans deux régions différentes.

Dérogation : suite à l'annulation du concours E2677015 de Fontainebleau, une dérogation est apportée pour les poneys qui étaient engagés sur ce concours et dont les propriétaires sont adhérents à l'ADECSIF. Ces derniers sont automatiquement qualifiés pour l'édition 2026 du So'Pony dans la limite d'un quota de 2 poneys.

3. DEROULEMENT

- [Toise](#)

Tous les poneys engagés seront toisés. Les poneys doivent être présentés à la toise avec leur numéro de têtère, ainsi que leur document d'accompagnement.

La toise aura lieu le jour de l'épreuve, avant le début des tests du concours. Elle se déroulera de la manière suivante :

- Examen des allures du poney sur sol dur : un poney irrégulier ne pourra être toisé, et sera de fait disqualifié.
- La toise sera effectuée dans un box fermé, par une personne habilitée par la SHF, en présence d'un.e secrétaire et du présentateur.

La mesure sera communiquée au présentateur du poney et au jury. Un poney pourra être présenté 3 fois à la toise, accompagné à chaque fois de son livret : la première fois à son horaire, la seconde fois à la fin de la session de toisage des poneys engagés dans sa catégorie, et la troisième et ultime au plus tard ½ heure après. Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.

Les poneys de 3 ans toisés plus de 148 cm non ferrés ou 149 cm ferrés seront admis à participer à ce concours dans la catégorie spécifique « E ».

Les mâles toisant au maximum 148 cm non ferrés ou 149 cm ferrés peuvent prétendre à l'approbation facteur de Poney Français de Selle selon les modalités définies en annexe 1.

- [Sections](#)

Les poneys sont jugés séparément : les mâles d'une part, les femelles et les hongres d'autre part. En fonction de l'effectif, les hongres ou les femelles pourront faire l'objet d'un classement commun.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des classements séparés par taille de poney. Tous les poneys toisés hors taille seront classés séparément tout sexe confondu.

- [Evaluation et jugement](#)

Le jury évalue les animaux dans les différents tests et les classe. Les membres du jury ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

Les chevaux ou poneys sont expertisés sur les ateliers précisés dans le point suivant. La grille de notation est disponible sur le site de la SHF ([lien vers la grille de notation](#)).

4. ATELIERS

- [Modèle](#)

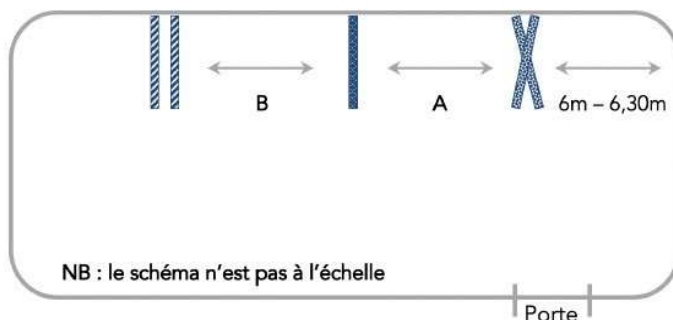
Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

- [Allures sous la selle](#)

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys. Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous. Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

- [Saut en liberté](#)

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un vertical en sortie de ligne, et finiront sur un oxer.



Toise du poney	< 1.08m	Entre 1.08m et 1.30m	Entre 1.31m et 1.40m	Entre 1.41m et 1m48
Distance A	4,70m	5,60m	6,20m	6,60m
Distance B	4,90m	6,00m	6,80m	7,20m

Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous.

Toise du poney	< 1.08m	Entre 1.08m et 1.30m	Entre 1.31m et 1.40m	Entre 1.41m et 1m48
Côtes dernier vertical	85 cm	90 cm	100 cm	110 cm
Côtes oxer	95 cm	100 cm	105 cm	115 cm
Largeur oxer	80 cm	90 cm	100 cm	110 cm

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

5. CLASSEMENT

Un classement des poneys est effectué par épreuve et par section le cas échéant. Le poney obtenant la meilleure note à l'issue des 3 ateliers est déclaré champion.

IV. BIEN-ETRE ET ETHIQUE

L'ensemble des règles, mesures, procédures et contrôles sont disponibles dans le règlement disciplinaire de la SHF. Elles sont applicables dans ce règlement.

ANNEXES

1. CANDIDATS ETALON FACTEUR DE PONEY FRANÇAIS DE SELLE

Les mâles de 3 ans inscrits au Programme d'Élevage de leur race, seront jugés lors du championnat de France des poneys de sport de 3 ans par des juges désignés par l'ANPFS. Ces derniers pourront sélectionner, notamment au vu de leurs performances et intérêt génétique, un certain nombre de candidats males. Ils seront alors admis à participer au testage obligatoire des étalons Poney Français de Selle et facteurs de Poney Français de Selle de 3 ans. Le testage est obligatoire pour l'approbation du poney. Pourront être dispensés du testage sous la selle, sur autorisation spéciale du jury, certains étalons présentant une taille réduite.

Le coût du testage est de 300 € boxe inclus auquel s'ajoute le prix de l'approbation de 150€ à verser à l'ANPFS.

Tous les poneys sélectionnés lors du championnat devront fournir, à la date du testage des étalons, les résultats des tests sanitaires en vigueur (voir le règlement du livre généalogique Poney Français de Selle) et l'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE) (détaillé ci-après). Les jeunes poneys verront leur approbation définitive pour produire dans le livre généalogique du Poney Français de Selle validée à l'issue de la session de testage sous réserve de réception du compte rendu radiographique ci-après détaillé.

PROTOCOLE

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix. Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants : nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire. Ils devront être de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable ; Ils devront être refaits le cas échéant afin d'obtenir un dossier radiographique complet pour chaque cheval. Pour être examinés les dossiers devront être d'emblée complets.

Matériel nécessaire :

- Détomidine (DOMOSSEDAN N.D) ou équivalent pour la sédation d'animaux difficiles à manipuler
- 1 appareil portatif pouvant produire 70 kV et 12 mAs en moins de 0.4 seconde
- 1 couple film- écran assez sensible :Ecran Quanta fast détail - film Cronex 4 ou couple équivalent T mat G-Lanex médium ou fast ; écran T8-film XD)
- 6 à 10 cassettes équipées d'écrans
- 1 grille rapport 8 ou 6, lames parallèles (pour les pieds de face)
- cales de positionnement (face et profil du pied)
- tabliers et gants de protection anti - X
- savon neutre (colmatage des lacunes de la fourchette pour les pieds de face)
- matériel d'identification (nom du vétérinaire, du cheval, côté D ou G) ; mettre toujours les lettres D et G du côté latéral sur les clichés de face.

Contention des Animaux :

- Sédation si nécessaire
- 2 aides minimums
- Tord-nez

Locaux (adapter aux circonstances locales) :

- 1 local A minimum 5m X 6m, sol plan régulier accessible aux chevaux
- 1 local B permettant l'obscurité complète, à proximité du local A pour le chargement et le déchargement des cassettes. Les films peuvent être stockés dans des boîtes étanches à la lumière et développés ensemble dans un deuxième temps. Dans ce cas, faire attention à l'identification des chevaux.
- 1 alimentation en 220 volts non saturée.

Prise de clichés :

Pour opérer dans de bonnes conditions de calme et de décontraction, indispensables à la qualité des clichés et à la radioprotection du personnel, la durée nécessaire à la réalisation des 12 clichés sur un cheval peut être évaluée à 45 mn. Il semble peu opportun d'envisager de faire l'examen de plus de 10 chevaux par jour. Il peut être souhaitable de disposer sur place d'un maréchal-ferrant pour déferer et commencer la préparation des pieds antérieurs.

Déroulement des opérations :

- le développement se fera si possible, dans une clinique vétérinaire (ou un site hospitalier ou dans une clinique humaine) pourvu d'une développeuse automatique ;
- les clichés radiographiques seront à adresser, pour lecture et interprétation, au CIRALE.
- Si le développement peut se faire sur place, et si les clichés sont insuffisants ou si des anomalies radiographiques sont constatées, des incidences complémentaires pourront être à nouveau réalisées sur les régions anatomiques correspondantes.
- Pour des raisons économiques, l'obtention des 14 prises de vue peut se faire sur 8 à 10 films de format 24X30 (ou 30X40).

REGIONS	INCIDENCES	FILM 24x 30	
Pieds antérieurs	Face	1 (D + G)	
	Profil	1 Gauche (pied + boulet)	1 Droit (pied + boulet)
Boulets antérieurs	Profil		
Carpes	Face	1 (Droite + Gauche)	
Doigts postérieurs	Profil	1 ou 2	
Jarrets	Profil	1 ou 2	
Grassets	Profil (ou incidence oblique caudo latérale)	2	

Quand 2 prises de vue sont réalisées sur le même film, protéger la plage non exposée avec un cache en plomb.

2. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les participants au So’Pony sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leurs chevaux, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l’origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d’incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d’embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l’origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d’une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d’accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en accepter les risques inhérents, ainsi qu’à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. Il est également obligatoire de respecter la répartition des boxes.

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d’élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d’Equidé) qui seule peut couvrir les éventuels dommages causés à autrui par les dits poneys. Outre l’assurance RCPE, le cavalier/ présentateur doit être couvert par une assurance garantissant les risques liés à la compétition équestre. L’assurance liée à la licence fédérale couvre ces risques. Si le cavalier/présentateur n’est pas détenteur d’une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation en main et montée.